REJOIGNEZ L'AFDAIM-ADAPEI 11

Afdaim Adapei 11

L'AFDAIM-ADAPEI 11 EST UNE ASSOCIATION PARENTALE SITUÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE QUI ACCOMPAGNE PLUS DE 1500 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP INTELLECTUEL DANS 40 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES. ELLE OFFRE UNE VINGTAINE DE MÉTIERS DIFFÉRENTS À SON ÉQUIPE QUI COMPTE PLUS DE 800 PROFESSIONNELS.



TRAVAILLEUR SOCIAL PERMANENT (H-F)

DESCRIPTIF DU POSTE

- Lieu de Vie et d'Accueil [LVA] pour enfants à double vulnérabilité – Carcassonnais
- CDI - temps complet
- Début du contrat : dès que possible

MISSIONS

Sous la responsabilité d'un.e Chef.fe de service, au sein de l'équipe du LVA, vous participez à l'accompagnement global et individualisé des enfants accueillis en contribuant à la mise en place d'un cadre sécurisant, bienveillant et structurant. A ce titre, vous :

- Accompagnez des enfants et jeunes dans les actes de la vie quotidienne
- Favorisez leur autonomie
- Participez à la vie quotidienne du lieu
- Organisez des projets et des activités variés
- Adoptez la posture éducative attendue au sein du LVA (juste distance, le « faire avec », posture contenante et bienveillante, etc.)
- Veillez à la sécurité physique et affective de chaque jeune
- Accompagnez et suivez le projet des jeunes
- Faites partie d'une équipe éducative pluridisciplinaire : participation à la cohérence, la communication et la cohésion dans l'équipe.

Dans ce cadre, vous :

- Permettez la continuité et la cohérence des accompagnements en veillant notamment aux transmissions des informations et observations
- Participez au développement partenarial et facilitez les liens avec les acteurs ressources
- Participez aux réunions d'équipe
- Participez à la mise en œuvre et au développement du projet du LVA et à l'amélioration continue de la qualité

ORGANISATION

- Présence permanente de 2 professionnel.le.s auprès des enfants
- Équipe permanente complétée par un.e Maître.sse de maison, un.e Psychologue, un.e Infirmier.ère et 2 Educateurs.rices spécialisé.e.s.
- Coordination assurée par un.e Chef.fe de service

L'organisation du travail permet de favoriser la continuité de l'accompagnement et la stabilité des enfants.

AVANTAGES

- Approche centrée sur la relation avec la personne accompagnée
- Développement des compétences favorisé
- Mutuelle prise en charge à 85% par l'employeur
- Œuvres sociales du CSE

QUALIFICATION/COMPETENCES

Niveau minimum : CAP ou BEP

Type de diplôme : DEAES – DEME – DEES – Autre diplôme dans le travail social de niveau 3 ou 4

Attestation d'honorabilité à fournir obligatoirement avant l'embauche (site officiel : https://honorabilite.social.gouv.fr)

SAVOIRS :

- Connaissance du cadre légal relatif aux droits des personnes en situation de handicap et à la protection des enfants
- Expérience indispensable dans l'accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou des Troubles du Spectre Autistique
- Expérience d'intervention dans le secteur social appréciée (aide sociale à l'enfance, milieu ouvert, prévention, ...)
- Maîtrise de l'outil informatique et du numérique

SAVOIR-FAIRE :

- Capacité à accompagner le quotidien
- Cohérence éducative
- Posture éducative stable
- Assurer une présence et un environnement sécurisant pour les enfants et jeunes
- Repérer des situations à risques
- Rendre compte de son activité

SAVOIR-ÊTRE ATTENDUS :

- Aptitudes organisationnelles et de travail en autonomie
- Sens du collectif – Goût et pratique du travail en équipe pluridisciplinaire
- Capacité d'adaptation

CONDITIONS DE TRAVAIL /RÉMUNÉRATION

Les permanents de lieu de vie bénéficient d'une organisation du travail spécifique, adaptée aux particularités de la présence éducative continue au sein du lieu de vie et d'accueil.
Les modalités d'organisation, de suivi du temps de présence et de fonctionnement sont définies conformément au cadre réglementaire applicable aux lieux de vie et d'accueil ainsi qu'aux règles de fonctionnement internes de l'association.

Contrat forfait jour sur la base de l'article 433 du CASF : l'organisation du travail selon un rythme alternant de 3 à 4 jours de présence incluant 2 à 3 nuitées en alternance et de périodes de repos (entre 3 et 6 jours entre chaque période) :

- Période minimale de 72 heures consécutives sur le lieu
- Attribution de 50 points supplémentaires
- Moins d'un week-end travaillé toutes les 4 semaines
- En complément des congés et des périodes de repos, selon l'organisation de travail construite en équipe, une semaine de repos toutes les 5 semaines

=> Rémunération selon le coefficient conventionnel applicable

Candidatures à envoyer :



À l'attention de la Direction
A AFDAIM-ADAPEI 11 – Siège social
Service Ressources Humaines
Rue Nicolas Cugnot – Z.I. L'Estagnol
11000 CARCASSONNE
recrutement@afdaim.org



Date limite de dépôt des candidatures
09/11/2026

www.afdaim-adapei11.org